**Convention de prêt du pack biotechnologiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **SAMS** **Lycée Joffre**150 Allée de la citadelle34060 Montpellier cedex 2Tel : 04 67 14 84 88Fax : 04 67 14 84 99Adresse électronique : sams@ac-montpellier.fr | C:\Users\SAMS\Desktop\Logo-Sams-500.jpg |

**Établissement emprunteur :**

*Nom :*
*Adresse :*

Le prêt du matériel est pris sous l’entière responsabilité de l’emprunteur signataire du contrat, ce qui l’engage au remboursement de ce matériel ou de son équivalent sur le marché, au coût du jour, en cas de vol ou de dégradation.

L’emprunteur s’engage à respecter le délai de retour fixé à 4 semaines à partir du jour de la signature du contrat.

Si l’utilisation de ce matériel n’est pas parfaitement maîtrisée, une formation peut vous être dispensée par le professeur animateur du SAMS, Marc Tartière en SVT, à l’occasion d’une rencontre préalable sur rendez-vous.

Le retrait du matériel et sa restitution sont à la charge de l’emprunteur.

Je soussigné : nom de l’emprunteur.

Reconnais avoir pris en charge …le ou les packs biotechnologiques dont les numéros sont ci-dessous :
1 et 2

Montpellier, le xx-xx-2022

*(Signature précédée de la mention lu et approuvé)*

**Emprunteur Tampon et signature du chef d’établissement**